

MISSION LOCALE HAUT-DOUBS

17 Place des Bernardines

25300 PONTARLIER

SIREN : 395075518

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31/12/2025

PROCOMPTA SAS
Commissaire aux comptes
6 rue de Franche-Comté
25480 ECOLE-VALENTIN

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025**

A l'Assemblée Générale
de l'association MISSION LOCALE HAUT-
DOUBS

17 Place des Bernardines
25300 PONTARLIER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association MISSION LOCALE HAUT-DOUBS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MISSION LOCALE HAUT-DOUBS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments, que nous avons collectés, sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Informations et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant les modalités d'application du règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers applicable à compter des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2025 et ayant conduit à un changement de méthodes comptables.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association perçoit des subventions d'exploitation dans le cadre de l'accomplissement de ses missions. Nos travaux ont consisté à examiner les données et hypothèses utilisées pour les subventions comptabilisées sur l'exercice, à vérifier les calculs effectués et à contrôler le correct rattachement à l'exercice des sommes reçues ou à percevoir.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les rapports moral, d'activités et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Ecole-Valentin, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux comptes
PROCOMPTA SAS
représentée par Marc BLONDEAU



- BILAN ACTIF -

MISSION LOCALE HAUT DOUBS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



	31/12/2025			
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 160	4 640	3 520	5 105
Autres immobilisations corporelles	498 306	308 134	190 172	207 239
Immobilisations en cours, avances et acomptes	21 409		21 409	21 409
Biens reçus par legs / donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations	821		821	447
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	2 850		2 850	3 703
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	531 546	312 774	218 772	237 904
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Clients et comptes rattachés	750		750	
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	195 364		195 364	176 333
Charges constatées d'avance	10 002		10 002	10 020
Valeurs Mobilières de Placement	616 260		616 260	616 260
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	322 958		322 958	608 498
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 145 334		1 145 334	1 411 111
Frais d'émissions d'emprunt				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif				
TOTAL ACTIF	1 676 880	312 774	1 364 106	1 649 015

*Modèle Association

- BILAN PASSIF -

MISSION LOCALE HAUT DOUBS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires	1 143 465	1 292 310
Total Fonds propres sans droit de reprise	1 143 465	1 292 310
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Total Fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (Excédent ou Déficits)	-78 050	-148 845
Situation Nette (sous-total)	1 065 415	1 143 465
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	13 833	17 833
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	1 079 248	1 161 299
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	78 944	69 340
TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES	78 944	69 340
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	21 244	111 451
TOTAL PROVISIONS	21 244	111 451
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 917	125 268
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	116 520	153 842
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		27 817
Produits constatés d'avance	12 232	
TOTAL DETTES	184 669	306 926
Ecart de conversion et différences d'évaluation Passif		
TOTAL PASSIF GENERAL	1 364 106	1 649 015

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MISSION LOCALE HAUT DOUBS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



	31/12/2025	
Produits d'exploitation		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	1 037	
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations services	750	2 081
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 110 226	1 075 076
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dont les dons manuels		
Dont Mécénats		
Dont Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	111 451	49 721
Produits de cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	853	
Utilisations des fonds dédiés	69 340	96 745
Autres produits	29 277	6
Total des produits d'exploitation (I)	1 322 933	1 223 629
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Autres achats et charges externes	399 341	486 209
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	54 967	60 274
Salaires	627 631	584 307
Cotisations sociales	160 018	170 492
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	44 956	34 758
Dotations aux provisions	21 244	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
Report en fonds dédiés	78 944	69 340
Autres charges	890	854
Total des charges d'exploitations (II)	1 387 992	1 406 232
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-65 059	-182 603

*Modèle Association

- COMPTE DE RESULTAT -

MISSION LOCALE HAUT DOUBS

du 01/01/2025 au 31/12/2025



	31/12/2025	
Produits Financiers		
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	20 455	31 714
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de VMP et d'instrument de trésorerie		
Total des produits financiers (III)	20 455	31 714
Charges Financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	853	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières (IV)	853	
RESULTAT FINANCIER (IV - III)	19 602	31 714
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	-45 457	-150 889
Résultat Exceptionnels		
Produits Exceptionnels (V)	6 480	2 284
Charges Exceptionnelles (VI)	39 073	241
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	-32 593	2 044
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 349 868	1 257 628
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 427 918	1 406 473
EXCEDENT OU DEFICIT	-78 050	-148 845
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

*Modèle Association



ANNEXE COMPTABLE



MISSION LOCALE HAUT DOUBS

Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 1 364 106€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit comptable de -78 050€.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2026 par le Conseil d'Administration.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Informations et méthodes comptables :

Informations générales et faits significatifs de l'exercice :

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui forment un tout indissociable sont établis à la clôture de l'exercice au vu des enregistrements comptables et de l'inventaire.

L'annexe complète et commente l'information donnée par le bilan et le compte de résultat.

L'annexe comporte toutes les informations d'importance significative destinées à compléter et à commenter celles données par le bilan et par le compte de résultat.

Une inscription dans l'annexe ne peut pas se substituer à une inscription dans le bilan et le compte de résultat.

Information au titre des principes et méthodes comptables :

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions du règlement ANC n°2023-01 du 12 mai 2023 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. L'autorité des normes comptables (ANC) a adopté le règlement ANC n°2022-06 du 5 novembre 2022 modifiant les règlements précédemment cités. Ces nouvelles dispositions applicables pour la première fois aux comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes.



Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les règles et méthodes comptables, et ou méthodes d'évaluation applicables aux différents postes du bilan et du compte de résultat sont décrites ci-après.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales et des moyens mis en œuvre :

L'association s'engage à :

- Coordonner, favoriser, impulser, initier ou promouvoir toutes actions et initiatives destinées à faciliter l'insertion sociales professionnelle et économiques, des jeunes de 16 à 25 ans sur les bassins d'emploi de Pontarlier, Morteau-Mâche, Valdahon, Pierrefontaine, Vercel.

L'association mettra en œuvre les moyens d'actions suivants :

- L'étude, la promotion, le soutien et l'animation de toute initiative visant à la prise en charge globale des jeunes,
- L'impulsion, la création, la gestion, la promotion dans les domaines de l'insertion, l'orientation, l'emploi, l'accompagnement socioprofessionnel
- Toutes les mesures susceptibles de favoriser la réalisation du parcours professionnel des jeunes.

Informations sur les postes de l'actif du bilan :

État de l'actif immobilisé, amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

- État de l'actif immobilisé :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévues.



Actif immobilisé corporel	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Terrain	-	-	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-	-	-
Installations techniques, matériels et outillages industriels	8 160	-	-	-	-	8 160
Installations générales, agencements, aménagements divers	293 674	-	8 360	-	-	302 034
Matériel de transport	48 325	-	-	-	-	48 325
Matériel de bureau et informatique, mobilier	130 004	-	17 943	-	-	147 947
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	21 409	-	-	-	-	21 409
Avances et acomptes	-	-	-	-	-	-
Totaux (II)	501 572	-	26 304	-	-	527 875

Actif immobilisé financier	Valeur brute début exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des Participations	447	-	374	-	-	821
Autres Titres Immobilisés	-	-	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	3 703	-	-	-	853	2 850
Totaux (III)	4 150	-	374	-	853	3 671



Actif immobilisé	Valeur brute début exercice	Augmentations (+)		Diminutions (-)		Valeur brute fin exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebuts	
Immobilisations Incorporelles (I)	-	-	-	-	-	-
Immobilisations Corporelles (II)	501 572	-	26 304	-	-	527 875
Immobilisations Financières (III)	4 150	-	374	-	853	3 671
Total Général (I +II+III)	505 722	-	26 677	-	853	531 546

- Méthode d'amortissements et de dépréciations :

Amortissement de l'actif Immobilisé :

Amortissements de l'actif immobilisé	Valeur début exercice	Augmentations (+)	Diminutions (-)	Valeur fin exercice
Frais établissement et développement (I)	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles (II)	-	-	-	-
Terrain	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Constructions inst. générales, agencés, amén. constr.	-	-	-	-
Instal. techniques, matériel et outillage industriels	3 055	1 585	-	4 640
Autres immo. corp.- Inst. générales, agencés, aménag. divers	182 589	13 041	-	195 630
Autres immo. corp.- Matériel de transport	5 235	9 665	-	14 900
Autres immo. corp.- Matériel de bureau et inform., mobilier	76 939	20 665	-	97 604
Autres immo. corp - Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Total Amortissement immobilisations Corporelles (III)	267 818	44 956	-	312 774
TOTAUX (I+II+III)	267 818	44 956	-	312 774



État des échéances des créances à la clôture de l'exercice :

État des créances	Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres immobilisations financières	2 850	-	2 850
Créances clients et comptes rattachés	750	750	-
Autres	195 364	195 364	-
Charges constatées d'avance	10 002	10 002	-
TOTAUX	208 965	206 115	2 850
<i>Prêts accordés en cours d'exercice</i>	-	-	-
<i>Remboursements obtenus en cours d'exercice</i>	-	-	-

Informations sur les postes du passif du bilan :

Informations sur les fonds propres et tableau de variation de ceux-ci (entités non APG, hors fondations abritantes et fonds de dotation) :

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé " excédent " et le résultat négatif " déficit ". L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.



Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

Tableau de Variation des Fonds Propres :

Variation des fonds Propres	Ouverture	Affectation Résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	Clôture
Fonds propres sans droit de reprise	1292310	-148845			1143465 -
Fonds propres avec droit de reprise	-				-
Écarts de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau	-				-
Excédent ou déficit de l'exercice	-148 845	148845			-78 050
Situation nette	1 143 465	-	-	-	1 065 415
Fonds propres consommables	-				-
Subventions d'investissement	17 833			4000	13 833
Provisions réglementées	-				-
TOTAUX	1161298	-	-	4 000	1079248



Information sur les fonds dédiés :

- Subventions :

Variation des fonds dédiés issus de Subventions :

	Utilisations				A la clôture		
	Ouverture	Report	Montant global	Dont remboursements	Transfert	Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
CEJ	69340		69340			78944	
TOTAUX	69 340	-	69340	-	-	78 944	-

Informations sur les subventions d'investissement :

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds propres avec ou sans droit de reprise.

	Solde ouverture	Augmentation (+)	Diminution (-)	Solde Clôture
Subventions Investissement	20 000	-	-	20 000
Quote-part virées au résultat	2 167		4 000	6 167
SOLDE				13833

Informations sur les provisions pour risques et charges :

- Passifs et provisions :



Pensions, Retraites et versements similaires :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2021.

Pour estimer le montant de l'engagement passé et futur de votre association et définir le plan de financement personnalisé, l'étude actuarielle est réalisée à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques propres à votre association.

Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- o 3% Constant pour la catégorie : Cadres
- o 3% Constant pour la catégorie : Non Cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 3.5 % (inflation comprise).

Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- o 64 ans pour la catégorie : Cadres
- o 64 ans pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de rotation retenu est :

- o Faible pour la catégorie : Cadres
- o Faible pour la catégorie : Non Cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- o 49 % pour la catégorie : Cadres
- o 45.8 % pour la catégorie : Non Cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

Paramètres techniques :

- o L'année des calculs retenue est 2025.
- o La table de mortalité utilisée est la table réglementaire INSEE 2022-2024
- o La méthode de calcul retenue est la méthode : ANC 2021.
- o Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.
- o La tarification est établie soit sur la base de cotisations lissées, soit sur la base de versement(s) unique(s) assorti(s) de cotisations lissées dans le temps.
- o Les cotisations sont supposées être payées annuellement d'avance, les départs étant prévus en début d'année.
- o Le fonds collectif est utilisé pour le remboursement des seules indemnités de fin de carrière, les cotisations sont donc exonérées de la taxe sur les conventions d'assurances.



ENGAGEMENT RETRAITE PROVISIONNE : 21244 €

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice :

Évaluation des dettes : Les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

État des dettes	Montant Brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus d'1 an maximum à l'origine	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières divers	-	-	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés	55 917	55 917	-	-
Dettes fiscales et sociales	116 520	116 520	-	-
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	-	-	-	-
Autres Dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	12 232	12 232	-	-
TOTAUX	184669	184669	-	-
<i>Emprunts souscrits sur l'exercice</i>	-	-	-	-
<i>Emprunts Remboursés sur l'exercice</i>	-	-	-	-
Emprunts et Dettes contractés auprès des associés personnes physiques à la clôture	-	-	-	-



Informations sur les postes du compte de résultat :

Information sur les montants des concours publics reçues par l'entité par nature de concours et par catégories d'autorités administratives :

Concours publics et subventions obtenus au cours de l'exercice (en €)	Exercice N	Exercice N-1
Aides à l'emploi	-	-
Aides au développement des compétences	-	-
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initiales technologiques et professionnelles	-	-
Financement des formations par apprentissage	-	-
Forfaits d'externat	-	-
<i>dont forfait Etat</i>	-	-
dont forfait Région	-	-
<i>dont forfait Département</i>	-	-
<i>dont forfait Communes et groupements de communes</i>	-	-
Concours publics affectés à la formation professionnelle continue	-	-
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	-	-
Autres concours publics	-	-
Sous-total concours publics	-	-
Subventions État	947254	913126
Subventions Région	71384	76806
Subventions Département	85179	85144
Subventions Communes et groupements de communes		
Autres subventions d'exploitation		
<i>dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)</i>	-	-
<i>dont autres subventions (à détailler)</i>	-	-
Report de subventions	-	-
Sous-total subventions d'exploitation	1 110 226	1 075 076
Total concours publics et subventions d'exploitation	1 110 226	1 075 076

Information sur les ressources de l'exercice :



Informations relatives aux contributions volontaires en nature :

Par nature effectuées à titre gratuit, elles correspondent au bénévolat, aux mises à disposition de personnes par des entités tierces, ainsi que des biens meubles ou immeubles, auxquels il convient d'assimiler les dons en nature redistribués ou consommés en l'état.

Les ressources reçues en nature par nature par l'entité sont :

- Utilisées pour les besoins de son activité ;
- Stockées,
- Vendues.

Les ventes des dons reçus en nature sont inscrites en produits en compte de résultat sous une rubrique spécifique.

Liste des contributions / Nature contributions	Montant	Méthode valorisation
non évalué		
TOTAL	-	

Précisions sur les opérations exceptionnelles :

	Exercice N	Exercice N-1
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	-	-
Produits sur Exercices Antérieurs	6 480	118
Produits sur Cessions d'actifs	-	-
Quote part de subventions virée au résultat	-	2 167
Autres produits exceptionnels	-	-
Reprises sur provisions	-	-
Transferts de charges exceptionnels	-	-
Total produits exceptionnels	6 480	2 285
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-	241
Charges sur exercices antérieurs	-	-
Valeurs comptable des éléments d'actifs cédés	-	-
Autres Charges exceptionnelles	-	-
Dotations amortissements et provisions exceptionnelles	-	-
Total charges exceptionnelles	-	241
Résultat exceptionnel	32 593	2 044